

DELIBERATION CFVU-073-2021

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 17 juin 2021 ;

Vu les convocations envoyées aux membres de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 31 Août 2021,

Objet de la délibération : FSDIE - Campus Day - Projet de l'association Réseaux des Étudiants Mahorais d'Angers

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 6 septembre 2021 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

La demande de subvention FSDIE reçoit un avis favorable.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

Christian ROBLÉDO

*Président de
l'Université d'Angers*

**Signé le 7 septembre
2021**

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 7 septembre 2021

3. Présentation des projets étudiants Campus Day

(Financement FSDIE à 100 %)

| ASSOCIATION :

REMB-REMA

(Réseaux des Étudiants Mahorais d'Angers)

PROJET :

Jouer, découvrir et deviner

Stand d'animation « jeux » autour d'objets et inventions (images) des années 70.

| **COÛT TOTAL DU PROJET :**
505 €

| NATURE DE LA DÉPENSE | MONTANTS |
|---|--------------|
| - 1 Paquet de 10 feuilles aimantée | 15€ |
| - 200 impressions de flyer | 30€ |
| - 30 <u>mugs</u> personnalisés à 8€ l'unité | 240€ |
| - 20 médailles à 1€ l'unité | 20€ |
| - 20 t-shirts personnalisés à 10€ l'unité | 200€ |
| TOTAL DES DÉPENSES | 505 € |

POUR VOTE